

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal informe la population qu'en sa séance du 20 septembre 2018, le Conseil communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'église de SAINT-REMY, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ce, dès le 24 SEP. 2018

Fait à Blegny, le 24 SEP. 2018

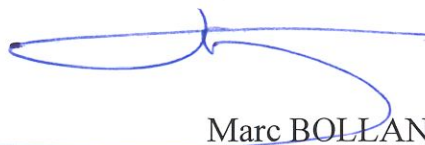
PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS

Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND

